

À l'écoute de la Thora

Le verset de la semaine

Parachat Behar

Non à l'exploitation !

Deux versets de la paracha traitent du même interdit : l'escroquerie.

Le premier (Lévitique xxv, 14) :

« Et lorsque vous vendrez un bien à ton prochain, ou acheter des mains de ton prochain, ne vous escroquez pas l'un son frère. »

Le second (Ibid., verset 17) :

« Et vous n'escroquerez pas l'un son prochain et tu craindras ton Dieu, Je suis Hachem votre Dieu. »

Les Sages enseignent que bien que le mot employé par la Thora soit le même dans les deux versets, il s'agit en fait de deux commandements très différents l'un de l'autre. L'expression « n'escroquez pas » du premier verset parle de transactions où un commerçant vend un bien à un particulier, par exemple à un touriste qui ne connaît pas bien les cours du marché local. Il lui est interdit de vendre au-dessus du cours réel, par exemple à 140 € un bien dont la valeur courante est de 100 €.

Le second parle de l'interdiction de froisser les sentiments d'autrui, par exemple de rappeler à un converti qui étaient ses parents ou à un repentis sa conduite passée. Ou toute autre parole blessante adressée à qui que ce soit, insulter ou déconsidérer, bref de porter atteinte aux sentiments d'autrui.

Il s'agit donc de deux commandements importants, mais tellement différents l'un de l'autre ! Pourquoi la Thora se sert-elle du même mot à leur sujet ? Le rabbin Samson Raphaël Hirsch explique que ces deux fautes sont identiques à la racine : elles consistent toutes deux à exploiter la situation d'autrui, à tirer profit d'une situation de supériorité à son égard. Le vendeur qui tire profit de l'ignorance du touriste pour gonfler ses prix profite de sa connaissance de la vraie valeur de la marchandise et que l'acheteur l'ignore. De même, celui qui blesse son prochain exploite sa position prétendue dominante pour rabaisser autrui, faisant ressortir par

exemple que « moi, monsieur, je suis Juif de naissance ! » comme si cela lui octroyait une quelconque supériorité. Ou parce qu'il est en situation de force et peut impunément – croit-il – insulter et vexer plus faible que lui.

Ce qui est écrit à la fin du deuxième verset prend alors tout son sens. De lui, le faible, tu n'as pas peur, mais tu dois avoir peur de Moi, Hachem ton Dieu. Et cette mise en garde concerne les deux interdits. Seul celui qui comprend que le monde n'est pas à l'abandon, qu'il y a un Maître à qui rien n'échappe, celui-là saura aussi que sa supériorité actuelle ne lui permet pas d'exploiter la faiblesse de son prochain, ni en affaires, ni en privé. Non à l'exploitation d'autrui ! Voilà ce que clame la paracha.

Shaoul David Botschko